



Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services

Paris, le 28 février 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat,
Ministre de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables
246, bd Saint-germain
75007 PARIS

Objet : Préavis de grève pour le 6 mars 2008

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je vous informe que notre organisation syndicale dépose un préavis de grève pour la journée du 6 mars 2008. Compte tenu de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services, cette grève pourra débuter pour certains agents la veille, le 5 mars 2008 au soir, et cesser le 7 mars 2008 au matin.

Ce préavis concerne l'ensemble des fonctionnaires, agents, ouvriers et personnels salariés du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, de ses services et des établissements sous sa responsabilité.

Cet appel à la grève est motivé notamment par la satisfaction des revendications suivantes, établies dans le cadre de l'intersyndicale FO, CGT, CFDT, FSU du 22 février 2008 :

- le maintien de l'ensemble des compétences qui concourent à une politique intégrée de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables du territoire dont l'Aménagement du Territoire au sein du MEDAD organisés autour de ses services déconcentrés aux niveaux régional, départemental et inter-départemental, intégrant la DIACT ;
- des DREDAD intégrant et respectant l'ensemble des missions, des moyens et des effectifs des DRE, des DIREN et des DRIRE ;
- des DDEA services déconcentrés techniques interministériels sous tutelle commune des ministères du MEDAD et de l'Agriculture, intégrant l'ensemble des missions, des moyens et des effectifs des DDE et DDAF actuelles ;
- le maintien et le renforcement des 11 DIR comme services déconcentrés du MEDAD (sans évolution en agence routière comme l'annoncent plusieurs responsables de l'administration du MEDAD) ;
- le maintien des services de navigation comme services déconcentrés du MEDAD avec l'assurance que les agents et ses services ne seront transférés, ni sous le statut de l'EPIC VNF, ni auprès des différents Ports Autonomes, ni dans les collectivités territoriales ;
- le maintien du service du permis de conduire dans les services de l'Etat tel qu'il existe aujourd'hui ;
- le maintien d'une ingénierie forte pour la conception, le conseil, l'analyse et la mise en œuvre des politiques publiques de l'écologie, de l'aménagement et du développement du territoire (les chiffres aujourd'hui avancés par l'administration du MEDAD sont une suppression de 4500 ETP sur 5200 en matière d'ingénierie des DDE et DDEA) ;
- le maintien des effectifs sur l'ingénierie publique et le RST et aucune suppression de services ou de compétences dans le RST (en particulier maintien de tous les LRPC et de toutes les divisions informatiques des CETE) ;
- aucun transfert ni privatisation dans l'ensemble des domaines de la politique de l'Eau ;

- aucune création d'agence ou d'établissement public sur les champs de compétences du MEDAD, en particulier en ce qui concerne la biodiversité ;
- la gestion de tous les personnels du MEDAD par le MEDAD et non, du fait d'une traduction gouvernementale de la LOLF, par les Préfets ;
- l'aboutissement des cadres de garanties collectives qui engagent l'administration sur la préservation des situations individuelles et l'assurance de leur budgétisation dès 2009 en ce qui concerne la réorganisation de l'administration centrale du MEDAD telle que demandée par l'intersyndicale le 21 février 2008 auprès de l'administration du MEDAD.

2008. Par ailleurs, je vous confirme l'organisation d'une manifestation nationale à Paris le 6 mars

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre haute considération.

Le Secrétaire Général de la FEETS-FO
Jean Hédou